



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

NICE, LE

09 SEP. 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

244860

Arrêté S.D.I.S. N°

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Intervention en Milieu Subaquatique » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (IMS)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-227 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans les opérations hyperbares ;

VU l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour et d'organisation du travail en milieu hyperbare ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités, compétences sur les « interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à la formation de spécialité « interventions en milieu aquatique et hyperbare » des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Intervention en Milieu Subaquatique » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2:

L'arrêté préfectoral n° 242294 du 22 mai 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
GAB 4576**

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Intervention en Milieu Subaquatique - IMS

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
-----------	-------	-----	--------	----------

6581	Cne	DELIN	Dominique	Conseiller technique
12057	Cne	LACROIX	Emmanuel	Conseiller technique
7563	Adc	ŒIL	Nicolas	Conseiller technique
7209	Adc	ROGUE	Laurent	Conseiller technique

6945	Adc	BANI	Yoan	Chef d'unité
9126	Sch	BELLIARD	Loïc	Chef d'unité
11135	Cne	BENOIT	Romain	Chef d'unité
9161	Ltn	BERTAZZO	Fabien	Chef d'unité
15825	Adj	CHARLEUX	Cédric	Chef d'unité
8533	Adc	CHAVANY	Mickael	Chef d'unité
9127	Adc	CORNU	Olivier	Chef d'unité
7898	Adc	DANE	Frédéric	Chef d'unité
8141	Sch	DESBONNETS	Damien	Chef d'unité
6583	Ltn	DEZALDIVAR	David	Chef d'unité
6134	Adc	ISAKOVITCH	Thomas	Chef d'unité
5208	Ltn	MAURIN	Gilles	Chef d'unité
8212	Adc	PAIRE	Nicolas	Chef d'unité
8389	Ltn	PATORET	Frédéric	Chef d'unité
8433	Adc	RAMA	Yann	Chef d'unité
7133	Adc	POYAC	Yannick	Chef d'unité
6650	Adj	RIBERO	Cédric	Chef d'unité

6326	Ltn	RICHARD	Fabien	Chef d'unité
4926	Adc	SEMBACH	Jean-Guillaume	Chef d'unité
4590	Adc	TABONI	Ludovic	Chef d'unité
2887	Adc	TOYA	Olivier	Chef d'unité
7939	Ltn	VILAIN	Vincent	Chef d'unité

3785	Adc	BERENGER	Patrice	Équipier
7419	Adj	BERNARD	Florian	Équipier
8374	Adc	BERTRON	Patrice	Équipier
11789	Sch	BORRELLY	Nicolas	Équipier
13205	Sgt	BICHEREL	Damien	Équipier
11432	Sch	BUTRAUD	Florian	Équipier
6982	Adc	CANO	Raphaël	Équipier
10462	Adc	CARON	Thierry	Équipier
4579	Adc	COPPOLA	Stéphane	Équipier
7058	Adc	COLETTI	Olivier	Équipier
10227	Sch	DEHEDIN	Sébastien	Équipier
8721	Adc	DI LENARDA	Franck	Équipier
11129	Sch	DUBOEL	Cédric	Équipier
10324	Cch	DUPAS	David	Équipier
8624	Adj	FABLET	Cédric	Équipier
7816	Adc	GAZZOLA	Sébastien	Équipier
12075	Ltn	GOUNET	Geoffrey	Équipier
12311	Sgt	GUIEU	Christopher	Équipier
11526	Sch	HUBER	Bastian	Équipier
12706	Sch	MATOUT	Louis	Équipier
7961	Adc	MENNESON	Matthieu	Équipier
7093	Adc	MERLE	Frédéric	Équipier
9764	Adj	NEUMAN	Sylvain	Équipier
11577	Sch	OLIVETTI	Sébastien	Équipier

13105	Cch	PECE	Robin	Équipier
7677	Adc	PETIT	Guillaume	Équipier
12000	Adj	PRADERE	Christophe	Équipier
13069	Sgt	PROUST	Emmanuel	Équipier
10460	Adc	PUYO	Henry	Équipier
4558	Adc	REMOND	David	Équipier
9081	Adc	RINGEVAL	Franck	Équipier
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Équipier
4951	Adc	SIMON	James	Équipier
4399	Adc	SOLE	Mathieu	Équipier
14656	Sch	SPADA	Michel	Équipier
8200	Adj	VILTROUVÉ	Nicolas	Équipier

Liste d'aptitude arrêtée à 4 conseillers technique, 22 chefs d'unité et 36 équipiers le 1^{er} janvier 2024

